

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/04/2011

Date de la convocation:

11/04/2011

Date d'affichage:

12/04/2011

L' an 2011 et le 18 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 52

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GANGLOFF Christian, à M. ISEL Roger, KAUFFER Fabien à M. SCHERTZ Christophe,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, RICHERT Robert SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 055.2011

Vote : A la majorité

Pour : 44

Contre : 2

Abstentions : 5

Mention exécutoire : Non

055.2011 : Reconduction de conventions avec les associations partenaires de la communauté de communes : mandat d'intérêt général.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu les propositions de conventions entre la communauté de communes Sauer Pechelbronn et :

- L'office de tourisme intercommunal Sauer-Pechelbronn,
- L'école de musique intercommunale,
- L'association d'action sociale du Bas-Rhin (au titre de la halte-garderie et du relais assistantes maternelles),

- La fédération des maisons des jeunes et de la culture (au titre du service animation enfance-jeunesse, et du service périscolaire),

Vu l'avis du bureau du 04.04.2011,

Entendu l'exposé du président M HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 5 abstentions, décide :

- De valider les propositions de conventions fixant les mandats d'intérêt général confiés aux organismes suivants :

- L'office de tourisme intercommunal Sauer-Pechelbronn,
- L'école de musique intercommunale,
- L'association d'action sociale du Bas-Rhin (au titre de la halte-garderie et du relais assistantes maternelles),
- La fédération des maisons des jeunes et de la culture (au titre du service animation enfance-jeunesse, et du service périscolaire),

- D'autoriser le président à signer ces conventions d'objectifs fixant les engagements de chaque partie.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/04/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :